

## **Grand Écrit - Hubert Launois**

**Collège Universitaire de Sciences Po**  
**Majeure « Humanités Politiques »**  
**Avril 2025**

# Rapport du Parcours Civique

Au fil des trois années du Parcours Civique, je me suis engagé dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en faveur de la dignité des personnes confrontées à la précarité, au sein du Mouvement Emmaüs.

Cet engagement correspond à la tentative de trouver une issue constructive à une réaction essentiellement négative. À la racine de mon engagement se noue une indignation, soit une réaction provoquée par la vue de quelque chose d'indigne, en l'occurrence la situation dans laquelle sont placées les personnes qui affrontent la précarité. Cette indignation est ancienne ; je la situe entre l'enfance et l'adolescence, entre l'âge où l'on regarde encore les personnes à la rue dans les yeux quand nos parents nous pressent par la main, et celui où l'on commence à s'interroger. Bref, de l'âge où l'étonnement naïf rencontre le désir de comprendre le monde, m'est resté ce malaise profond.

Cette indignation s'est ravivée à mon arrivée à Paris pour les études. J'ai découvert une ville de contrastes, marquée par une ségrégation sociale flagrante. Entre le 7e arrondissement où j'avais cours et j'habitais, le 16e où je donnais des cours particuliers, et le 18e et 19e où je participais à des maraudes avec les Restos du Cœur, je vivais chaque semaine le passage d'un monde à un autre. À ce constat s'est ajouté l'environnement de Sciences Po, où défilent des figures du pouvoir, renforçant le sentiment d'avoir, à terme, une capacité d'agir. Au moment où je devenais adulte, je ressentais donc un puissant besoin d'action, susceptible de m'aider à trouver ma place, et de répondre à une vocation ancienne.

En relisant ma lettre d'engagement de 1A, j'ai été rassuré de constater que j'étais resté fidèle à cette indignation fondatrice. J'écrivais alors : 'Je pense qu'il faut se détacher de la vision misérabiliste qui consiste à voir les personnes sans domicile fixe comme des victimes alors qu'elles sont actrices de leurs propres vies, animées par des désirs, des rêves, des aspirations... ». Antoine de Saint-Exupéry l'exprime mieux encore dans *Terre des Hommes* : « Ce qui me tourmente, ce ne sont ni ces creux, ni ces bosses, ni cette laideur. C'est un peu, dans chacun de ces hommes, Mozart assassiné. » Le fait que des individus sensibles soient laissés à la rue, en France, à Paris, dans un arrondissement riche comme le 7ème, et même rue Saint Guillaume, me blesse profondément. Dès lors, la seule façon de donner du sens au fait d'aller en cours dans des salles confortables, chauffées en hiver et climatisées en été, et d'orienter clairement ces apprentissages vers l'aide aux plus démunis.”

Je suis resté attaché à une posture qui conjugue la prise en compte de la complexité des situations et la volonté de conserver une radicalité critique face aux structures de pouvoir. Ce qui a changé, c'est que j'ai eu la chance de découvrir une association dans laquelle toutes ces attentes ont pu grandir, et où moi aussi j'ai pu grandir : Emmaüs.

Emmaüs est une association très connue et pourtant méconnue. Fondée en 1949, elle regroupe aujourd'hui plus de 300 structures, en France autour d'une même ambition : favoriser l'inclusion sociale par l'activité économique et la solidarité. Emmaüs n'est pas une

organisation unitaire, mais un mouvement divers, parfois même traversé par des tensions, et de crises !, mais toujours soudé par l'idéal de dignité.

C'est au sein d'Emmaüs Défi, créée en 2007 après la crise du Canal Saint-Martin — qui avait révélé les nouvelles formes de la pauvreté en France — que j'ai fait mon stage civique de 1A. Emmaüs Défi, ancré dans l'économie sociale et solidaire, propose un modèle original de chantier d'insertion où les salarié.es en parcours d'insertion exercent une activité professionnelle, tout en étant accompagné.es dans leurs démarches sociales et administratives. Mon stage m'a permis de comprendre l'articulation entre urgences économiques et ambition sociale, ainsi que les enjeux concrets de l'accompagnement des publics précaires. J'ai participé à des activités de tri, de mise en rayon, mais aussi à des ateliers de soutien à l'insertion. Ce fut une véritable immersion.

En 2A, j'ai poursuivi mon engagement au sein d'Emmaüs Campüs, un projet développé par Emmaüs Défi pour cibler la précarité des jeunes. J'y ai mené un Projet Civique Libre dans un format particulier, combiné avec un Service Civique de 24h/semaine. Dans le cadre du projet civique, j'ai accompagné des salarié.es en insertion dans leurs parcours, animé des ateliers de français et de numérique, participé à la rédaction de CV et de lettres de motivation, et travaillé dans les boutiques solidaires. Côté Service Civique, j'ai contribué à structurer l'accueil des stagiaires et bénévoles, notamment ceux de Sciences Po, et à développer des partenariats, comme avec l'association Cop1. J'ai aussi travaillé avec la Mission Jeunesse d'Emmaüs France sur la question du renouvellement générationnel du bénévolat. Un chiffre marquant : seulement 4 % des bénévoles d'Emmaüs ont moins de 34 ans.

Ces expériences ont été très exigeantes, mais riches de sens. J'y ai trouvé un terrain fertile pour approfondir mes réflexions théoriques : sur l'éthique et la justice sociale (Levinas, Rawls, Rosa Luxemburg), sur le capitalisme et ses marges, et sur les formes contemporaines de l'engagement. Cette réflexion se poursuit aujourd'hui dans ma note de synthèse.

Je dirais que le point fort de mon Parcours Civique aura été de ne pas le considérer comme une obligation, mais comme l'occasion de mettre en cohérence engagement et études, et de valider académiquement une expérience vitale pour moi. Je regrette parfois l'épuisement qu'a pu générer cette double charge, mais j'en ressors avec une confirmation forte : c'est dans l'économie sociale et solidaire que je veux continuer à m'engager, avec rigueur, espérance, et sens critique.

La note de synthèse qui suit est l'occasion de formaliser cette réflexion et de poser les jalons d'un engagement futur, que j'espère aussi constant qu'exigeant.

# Note de synthèse, orientée recherche

## Plan détaillé

### Introduction

**I/ Tous deux nés comme des réponses à la question sociale, l'Etat Providence et l'Économie Sociale et Solidaire ont connu depuis 1945 des évolutions croisées; le déclin du premier nous amène à questionner le rôle grandissant de la seconde.**

I-A L'Économie Sociale et l'Etat Providence sont nées comme des réponses distinctes à la question sociale

I-A-1 La question sociale remet en cause l'horizon de progrès promis par le développement économique et formule un besoin de solidarité

I-A-2 Dès la première moitié du XIXe siècle, diverses initiatives voient le jour pour assurer une forme de solidarité par l'activité économique

I-A-3 De l'État protecteur à l'État providence : les politiques sociales comme conceptions institutionnelles de la solidarité

I-B Depuis 1970 : La montée en puissance de l'ESS pose la question de son rôle dans l'organisation de la solidarité alors Alors que l'organisation étatique de la solidarité est contestée, l'Économie Sociale a pris en importance mais son rôle est mis en question

I-B-1 À l'origine du déclin : changement dans la conception de la solidarité suite au tournant néolibéral

I-B-2 Rassemblement de l'Économie Sociale et Solidaire autour de l'idée d'intérêt social

I-B-3 Évolution du rôle de l'ESS : entre délégation, fragilité et remise en question

### **II - L'Économie Sociale et Solidaire comme dépassement de l'Etat Providence, perspectives théoriques pour une solidarité horizontale**

II-A Poser le débat sur l'Économie Sociale et Solidaire

II-A-1 Pour comprendre le champ du débat, on peut situer trois positions cardinales sur le rôle de l'Économie Sociale et Solidaire : pallier, accompagner ou transformer l'action solidaire de l'Etat.

II-A-2 On peut redynamiser les débats sur le rôle de l'Économie Sociale, en empruntant une distance critique à l'égard des positions existantes grâce à un parcours théorique renouvelé, au programme : Stirner, Tolstoï et Landauer.

II-B : On pourrait substituer à l'Etat Providence l'organisation d'une solidarité relationnelle.

II-B-1 : Il est nécessaire de déconstruire le mythe de l'Etat Providence.

II-B-2 : L'Économie Sociale et Solidaire comme espace privilégié pour construire un nouveau régime de solidarité

II-C Emmaüs pourrait incarner une Economie Sociale et Solidaire orientée vers le dépassement des logiques de marché et de la solidarité étatique à condition de relever certains défis.

II-C-1 Dans cette perspective de dépassement du système étatiste et capitaliste par l'Économie Sociale, l'exemple du mouvement Emmaüs fait figure d'Utopie concrète

II-C-2 Il faut cependant rester lucide sur un certain nombre de défis pratiques à relever pour se conformer à l'exigence de radicalité

## **Conclusion**

## **Bibliographie**

## Introduction

“Victime collatérale d’agitation idéologique inspirée des États-Unis de Donald Trump”. Pour expliquer le sort de l’Economie Sociale et Solidaire en 2025 ce sont ces mots que choisit Benoît Hamon, président d’ESS France.

L’organisation qu’il représente rassemble les diverses structures de l’Économie Sociale et Solidaire en France, ayant en commun un certain “mode d’entreprendre” qui favorise le “développement économique adapté à tous les domaines de l’activité humaine”. L’Économie Sociale et Solidaire se présente d’abord comme un statut reconnu légalement par la loi du 31 juillet 2014 sur la base de trois critères : la poursuite d’un but autre que lucratif, une gouvernance partagée et une gestion éthique des bénéfices. On peut ensuite considérer l’Économie Sociale et Solidaire comme le secteur des organisations qui correspondent à ce statut, secteur qui représentait 8% des entreprises françaises et 10% de l’emploi salarié<sup>1</sup> en 2019. Enfin on peut présenter l’Économie Sociale et Solidaire à partir des structures par lesquelles elle vit sur le terrain : associations, coopératives, mutuelles, les historiques que nous présenterons, mais aussi fondations et entreprises à but social. Elles partagent la poursuite d’un intérêt commun dans la mesure où la production de richesse doit bénéficier aux parties prenantes comprises comme ensemble. L’idée d’Economie Sociale et Solidaire repose donc sur une conception large de la solidarité comme l’identifiait Charles Gide<sup>2</sup>, son premier théoricien, pour qui la coopérative formalise les obligations morales qui existent entre les membres d’un groupe unis par des intérêts partagés. Cette solidarité est organisée politiquement en France sous la forme de l’Etat Providence. A partir du travail de Pierre Rosanvallon, nous pouvons le définir comme un Etat protecteur “radicalisé”<sup>3</sup>, c'est-à-dire comme une conception de la mission protectrice de l’Etat étendue aux risques sociaux. A première vue, il semble exister un lien important entre l’Économie Sociale et l’Etat Providence : c’est l’exemple des mutuelles ouvrières qui amène les premières lois sociales, et c’est par la loi que l’ESS acquiert un statut défini. C’est l’évolution de ce lien entre ESS et Etat Providence qui nous intéresse. Elle permet d’interroger leurs rôles respectifs dans l’organisation des solidarités.

Si ils ont longtemps eu une relation privilégiée, pourquoi Benoît Hamon, ministre porteur de la loi de 2014, parle d’une victime collatérale ? C’est que les baisses de budget, associées à, et présentées comme, des réorganisations de l’action publique fragilisent l’Economie Sociale et Solidaire. Il y aurait un mouvement global de remise en cause de l’organisation traditionnelle de la solidarité symbolisé par le programme de coupes budgétaires inaugurées par Donald Trump. Associée aux précédentes réorganisations de l’Etat Providence, l’Economie Sociale et Solidaire semble aujourd’hui en faire les frais. Dans le même temps, face aux crises sociales et environnementales du capitalisme, l’Économie Sociale et Solidaire est souvent présentée comme une solution. Que faut-il comprendre alors ?

Face au retrait de l’Etat providence, quel rôle pour les structures de l’Économie Sociale et Solidaire, comme Emmaüs, dans l’organisation de la solidarité ?

---

<sup>1</sup> Demoustier, Danièle. Draperi, Jean-François. Lambert- Hamon, Manon. Atlas commenté de l’économie sociale et solidaire 2023. Lyon. Juris Editions : Dalloz. 2023.

<sup>2</sup> Gide, Charles. La solidarité : cours au Collège de France, 1927-1928 / Charles Gide. Paris. Presses universitaires de France. 1932.

<sup>3</sup> Rosanvallon, Pierre. La Crise de l’État-providence. Paris. Le Seuil. 1981.

Nous verrons dans un premier temps l'évolution historique et dans un second temps des perspectives philosophiques.

## **I/ Tous deux nés comme des réponses à la question sociale, l'Etat Providence et l'Économie Sociale et Solidaire ont connu depuis 1945 des évolutions croisées; le déclin du premier nous amène à questionner le rôle grandissant de la seconde.**

### **I-A L'Économie Sociale et l'Etat Providence sont nées comme des réponses distinctes à la question sociale**

#### **I-A-1 La question sociale remet en cause l'horizon de progrès promis par le développement économique et formule un besoin de solidarité**

La pensée économique classique et les Lumières fondaient un grand espoir dans le développement du commerce et de l'industrie pour améliorer la condition humaine. Le progrès économique était vu comme un vecteur naturel d'émancipation morale et politique. Montesquieu écrivait : « Partout où il y a des mœurs douces, il y a du commerce, et partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces. »<sup>4</sup>. De Smith à Ricardo, l'économie de marché était pensée comme autorégulée, bienveillante, et capable, à terme, de faire reculer la pauvreté.

Cette vision optimiste se heurte cependant à la réalité brutale de la révolution industrielle. À partir du début du XIXe siècle, les sociétés européennes voient se transformer en profondeur les conditions de vie d'une part importante de leur population. Le passage d'une économie rurale et artisanale à une économie dominée par la grande industrie entraîne une concentration massive dans les villes, souvent sans infrastructures adaptées. Les logements ouvriers sont insalubres et surpeuplés, les conditions de travail dans les usines – longues heures, absence de protection, travail des enfants – sont éprouvantes. Cette précarisation de masse touche aussi les familles, engendrant un phénomène de misère structurelle : c'est ce qu'on appelle le paupérisme. Des révoltes, comme celles des Canuts à Lyon en 1831 et 1834, traduisent cette désillusion croissante. Friedrich Engels en rend compte en décrivant Manchester comme le symbole d'un développement industriel inhumain<sup>5</sup>. Ainsi naît ce que l'on désigne par « question sociale » : une remise en cause de la promesse de progrès et l'émergence d'un débat collectif sur les injustices engendrées par le capitalisme naissant.

Face à cette désintégration sociale, émerge un besoin pressant de solidarité. Robert Castel explique que comment l'insécurité née de la révolution industrielle suscite une exigence de protection collective<sup>6</sup>. La solidarité ne relève plus d'une simple charité morale, mais devient une condition de stabilité sociale. Émile Durkheim théorise cette nécessité en opposant solidarité mécanique des sociétés traditionnelles à la solidarité organique des sociétés modernes<sup>7</sup>, fondée sur la complémentarité des fonctions sociales. Il alerte aussi sur le risque d'anomie, c'est-à-dire l'affaiblissement des normes collectives face à l'individualisme croissant. La solidarité devient alors un impératif fonctionnel pour éviter l'éclatement du lien social. De son côté, Max Weber souligne le processus de rationalisation qui accompagne

<sup>4</sup> Montesquieu. *L'esprit des lois*. Genève, Barillot et Fils. 1748

<sup>5</sup> Engels, Friedrich. *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*. 1845.

<sup>6</sup> Castel, Robert. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris. Fayard. 1995.

<sup>7</sup> Durkheim, Emile. *De la division du travail social*. 1893.

l'essor du capitalisme<sup>8</sup>. Ce désenchantement du monde – perte de sens, bureaucratisation, affaiblissement des liens communautaires – rend plus difficile la construction spontanée de solidarités durables

### **I-A-2 Dès la première moitié du XIXe siècle, diverses initiatives voient le jour pour assurer une forme de solidarité par l'activité économique**

Dès le XIXe siècle, face à l'émergence de la question sociale, des formes alternatives d'organisation économique naissent pour répondre à la misère ouvrière. André Gueslin distingue quatre grandes sources idéologiques à l'origine de l'Économie Sociale et Solidaire : le socialisme ouvrier, le libéralisme social, le christianisme social, et le solidarisme républicain<sup>9</sup>. Loin d'être unifiée dès ses débuts, l'Économie Sociale est le fruit d'un carrefour d'expériences et de doctrines hétérogènes.

La première source de l'ESS se trouve dans l'auto-organisation ouvrière. Interdites à la Révolution française par le décret d'Allarde (1791) et la loi Le Chapelier (1791), les associations de travailleurs réapparaissent dès les années 1830 dans la clandestinité. L'« Association des bijoutiers en doré » fondée en 1834 à Paris<sup>10</sup>, ou l'« Association générale des travailleurs du bâtiment »<sup>11</sup> à Lyon en 1848, incarnent cette résurgence. Pour Timothée Duverger, cette période « d'agitation associationniste » est fondatrice de l'ESS<sup>12</sup>. Ces structures – associations, coopératives, mutuelles – visent une autonomie économique : les coopératives comme celle fondée à Rochdale en 1844 par 28 tisserands fonctionnent sur la base de la libre adhésion, de la gestion démocratique, et d'un partage équitable des richesses<sup>13</sup> tandis que les mutuelles, comme le « Devoir Mutuel » fondé en 1828 par les Canuts lyonnais, mutualisent les risques de santé, d'accident ou de chômage. Ces organisations, inspirées par Fourier ou Proudhon, incarnent un idéal d'autogestion, de refus du profit, et de solidarité entre égaux. En 1895, le Congrès international coopératif fonde l'Alliance coopérative internationale, scellant la reconnaissance internationale de ce modèle.

Si la majorité des cercles bourgeois et patronaux du XIXe siècle restent méfiants vis-à-vis des organisations ouvrières, certains, plus nuancés, défendent des formes d'association volontaire pour corriger les excès du marché. John Stuart Mill voit dans les coopératives un moyen d'associer justice sociale et liberté individuelle. Paul Leroy-Beaulieu les considère comme un remède partiel au paupérisme, utile à la stabilité sociale. Frédéric Bastiat reconnaît leur efficacité économique sous condition de libre adhésion. Le modèle allemand de Schulze-Delitzsch développe les premières banques coopératives pour artisans et petits commerçants. Ces penseurs défendent l'idée d'une économie contractuelle, régie par la liberté mais orientée vers l'équité : association volontaire, équilibre, responsabilité individuelle.

<sup>8</sup> Weber, Max. L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. 1905.

<sup>9</sup> Gueslin, André. L'invention de l'économie sociale. Le xix<sup>e</sup> siècle français. Paris. Economica. 1987

<sup>10</sup> Cuvillier, Armand. UNE DES PREMIÈRES COOPÉRATIVES DE PRODUCTION : l'ASSOCIATION BUCHÉZIENNE DES « BIJOUTIERS EN DORÉ » 1834-1873. Revue d'histoire économique et sociale. 1932. Vol. 20. pages 376-391

<sup>11</sup> Lequin, Yves. Les Ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914) - Volume 2. Lyon. Presses universitaires de Lyon. 1977. Chapitre III. De la république à la république (1848-1876)

<sup>12</sup> Duverger, Timothée. L'économie sociale et solidaire. Paris. La découverte, collection « Repères ». 2023. page 10

<sup>13</sup> Holyoake, George-Jacob. Histoire des équitables pionniers de Rochdale. Paris. Éditions du commun. 2017.

Une autre source majeure de l'ESS provient du christianisme social et d'une modernisation de l'éthique de la charité. Le catholicisme libéral défend le droit d'association, tandis que le courant leplaysien encourage le patronage moral. Des structures de coopération de crédit se développent autour du modèle Raiffeisen. À partir des années 1870, les cercles ouvriers catholiques visent à moraliser la classe ouvrière. L'encyclique *Rerum Novarum* (1891) affirme la nécessité d'« une bienfaisante influence des corporations », condamne le socialisme révolutionnaire, et légitime les corps intermédiaires comme médiateurs entre capital et travail. Ce courant promeut une dignité humaine fondée sur l'entraide, et une vision chrétienne de l'économie au service du bien commun.

Enfin, l'ESS s'enracine dans le solidarisme républicain, qui se divise en deux courants. Le solidarisme juridique, porté par Léon Bourgeois dans *La Solidarité* (1896), s'inspire de Durkheim : chaque individu est débiteur de la société, et doit participer à la redistribution par l'impôt ou par l'engagement. Il s'agit de fonder une citoyenneté sociale fondée sur une dette morale mutuelle. Le solidarisme coopératif, incarné par Charles Gide et l'École de Nîmes, cherche à créer des coopératives de consommation pour éduquer les masses et moraliser l'économie par l'exemple. Ces deux courants partagent une ambition politique forte : créer une République sociale, au croisement de la démocratie politique et de la solidarité économique.

### **I-A-3 De l'État protecteur à l'État providence : les politiques sociales comme conceptions institutionnelles de la solidarité**

Pour Pierre Rosanvallon, l'État providence constitue un « État protecteur radicalisé »<sup>14</sup> : une institution qui, à partir de 1945, pousse jusqu'à son terme une dynamique amorcée dès la fin du XIXe siècle. Avant d'aborder ce tournant décisif, il convient de revenir sur les formes initiales de protection sociale mises en place pour répondre à la question sociale. C'est ce mouvement progressif d'extension des garanties collectives qui prépare l'avènement d'une solidarité organisée par l'État.

Dès la fin du XIXe siècle, l'État français intervient pour pallier certains risques sociaux. La loi du 9 avril 1898 établit un premier régime de responsabilité automatique des employeurs en cas d'accidents du travail. La loi du 5 avril 1910 institue un système obligatoire de pensions pour les ouvriers et les paysans. Puis, les lois des 5 avril 1928 et 30 avril 1930 posent les bases d'un système d'assurances sociales couvrant maladie, maternité, invalidité et vieillesse. Pour François Ewald, cette succession de réformes marque un tournant décisif : les risques sociaux ne sont plus l'affaire exclusive de la philanthropie privée ou des solidarités communautaires, ils deviennent des objets de politiques publiques<sup>15</sup>. Cette évolution inaugure une conception nouvelle de la solidarité, désormais centralisée, juridifiée et administrée.

Le véritable basculement a lieu à la Libération. En 1945, les ordonnances d'octobre instituent la Sécurité sociale, avec pour ambition de couvrir l'ensemble de la population contre les principaux risques de l'existence. Ce projet, impulsé par le Conseil national de la Résistance, articule solidarité et citoyenneté sociale : chacun contribue selon ses moyens et

<sup>14</sup> Rosanvallon, Pierre. *La Crise de l'État-providence*. Paris. Le Seuil. 1981. pages 23-24

<sup>15</sup> Ewald, François. *L'État-providence*. Paris. Grasset. 1986

reçoit selon ses besoins. L'État devient ainsi le garant structurel de la solidarité nationale, et cette solidarité est désormais pensée non comme une vertu mais comme un droit social.

On peut évoquer les trois modèles qui ont structuré historiquement la mise en place de politiques sociales. Le modèle allemand, initié par Otto von Bismarck dans les années 1880, repose sur une logique assurantielle professionnelle. L'objectif est politique : prévenir la radicalisation ouvrière. C'est une solidarité verticale, administrée par l'État mais fondée sur la cotisation. Le modèle britannique, formulé par William Beveridge dans son rapport de 1942, vise à combattre les « cinq géants » : misère, maladie, ignorance, oisiveté et insalubrité. Il repose sur une logique universaliste : la protection s'adresse à tous, indépendamment du statut professionnel. Le NHS (National Health Service), fondé en 1948, en est l'illustration. L'État devient ici un garant minimal mais central de la justice sociale. Le modèle français, adopté en 1945, combine les deux logiques : assurantielle par son financement et universaliste par son ambition. Il se situe à la croisée des traditions bismarckienne et beveridge. Ce modèle mixte reflète une conception pragmatique de la solidarité, enracinée dans l'histoire tout en aspirant à l'universalité. Sur le plan philosophique, l'État providence trouve un fondement moral dans la pensée de John Rawls<sup>16</sup> qui propose une justification normative de l'intervention publique. Selon son principe de différence, les inégalités sociales ne sont acceptables que si elles profitent aux plus défavorisés. L'État est alors légitime à intervenir pour garantir non seulement les libertés fondamentales, mais aussi l'égalité réelle des chances. La solidarité n'est plus un simple fait social : elle devient un impératif de justice.

## **I-B Depuis 1970 : La montée en puissance de l'ESS pose la question de son rôle dans l'organisation de la solidarité alors Alors que l'organisation étatique de la solidarité est contestée, l'Economie Sociale a pris en importance mais son rôle est mis en question**

### **I-B-1 À l'origine du déclin : changement dans la conception de la solidarité suite au tournant néolibéral**

Dans les années 1970, le modèle français d'État-providence entre en crise sous l'effet conjugué du choc pétrolier de 1973, du ralentissement de la croissance et de la montée durable du chômage. Fondé sur le plein emploi et le financement par les cotisations sociales, et efficace pendant les Trentes Glorieuses, ce système voit ses recettes stagner tandis que les dépenses continuent d'augmenter, notamment en matière de santé, de retraites et d'indemnisation du chômage. Ce déséquilibre budgétaire alimente les doutes quant à la soutenabilité du modèle. L'idée même d'un État-protecteur universel est remise en cause.

Mais cette crise n'est pas seulement économique. Pierre Rosanvallon insiste sur sa dimension sociologique et culturelle<sup>17</sup> : « Cette équation économique simple ne peut trouver de réponse sur le seul terrain financier. C'est au niveau de la société et des rapports sociaux qu'elle se joue. Le véritable enjeu est celui d'un nouveau contrat social entre les individus, les groupes et les classes. Le principal blocage de l'État-providence est en effet d'ordre

<sup>16</sup> Rawls, John. Théorie de la justice. 1971

<sup>17</sup> Rosanvallon, Pierre. La Crise de l'État-providence. Paris. Le Seuil. 1981. page 8

culturel et sociologique.» L'État-providence est critiqué pour son opacité, son caractère technocratique et sa tendance à déresponsabiliser les citoyens. Il échoue à répondre aux attentes sociales et semble incapable de corriger les inégalités croissantes. Il subit ainsi une crise de légitimité, révélant une transformation plus profonde du rapport à la solidarité. Dans ce contexte, la pensée de John Rawls, qui justifiait l'intervention de l'État au nom de la justice sociale<sup>18</sup>, est remise en cause. Le principe de différence, selon lequel les inégalités ne sont justes que si elles profitent aux plus défavorisés, suppose un État garant actif des droits sociaux. Or le néolibéralisme, qui monte en puissance dans les années 1980, inverse cette logique : c'est désormais à l'individu de s'adapter aux contraintes économiques. La solidarité, fondée sur un droit, devient conditionnelle, orientée vers l'efficacité et la responsabilisation individuelle. Il s'agit d'une inversion morale : l'assistance devient suspecte, l'autonomie une exigence.

Cette mutation idéologique se traduit concrètement par une série de réformes qui entérinent le retrait de l'État dans les années 1980-1990-2000. Le tournant de la rigueur en 1983 marque une inflexion majeure : la maîtrise des comptes publics devient prioritaire, y compris à gauche. Dans le champ de la santé, on voit l'instauration du forfait hospitalier, la limitation des remboursements, puis la création en 1996 de l'ONDAM (Objectif National des Dépense d'Assurance Maladie). Le système de retraites devient un sujet récurrent de tension, revenant régulièrement avec les réformes de 2003 et 2024. Sur le plan des politiques sociales, la création du RMI (1988) illustre le changement de paradigme : l'aide sociale devient conditionnée à un parcours d'insertion. C'est l'avènement d'une logique d'activation des politiques sociales, qui remplace peu à peu l'idéal de protection inconditionnelle. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre plus large du néolibéralisme, qui valorise la responsabilité individuelle, critique l'assistanat, et limite le rôle de l'État à la création d'un environnement propice à la performance.

### **I-B-2 Rassemblement de l'Économie Sociale et Solidaire autour de l'idée d'intérêt social**

À partir des années 1970, alors que l'État commence à se désengager de certaines missions sociales, les structures issues de la tradition mutualiste, associative et coopérative entament un processus de convergence. Le 11 juin 1970, est créé le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMC), dans le but de fédérer ces initiatives. Ce comité rappelle comme principes fondateurs la liberté d'adhésion, la gestion démocratique, l'absence de but lucratif, et l'indépendance vis-à-vis de l'État. En 1977, à l'issue d'un colloque du CNLAMC, le sociologue Henri Desroche propose une reformulation décisive : il remplace l'expression « entreprises à but non lucratif » par « entreprises d'économie sociale », marquant un passage de la définition négative (non lucratif) à une affirmation positive d'un modèle économique alternatif, fondé sur des valeurs.

Dans les années 1980-1990, un nouveau courant émerge en réponse au recul des services publics, à la montée du chômage de masse et à l'augmentation des besoins sociaux non couverts. Cette économie solidaire se distingue des formes plus institutionnalisées de

---

<sup>18</sup> Rawls, John. Théorie de la justice. 1971

l'économie sociale en revendiquant un ancrage local, un engagement citoyen, et une démocratie participative forte. Elle donne naissance à des pratiques innovantes : coopératives d'insertion, monnaies locales, réseaux d'échanges de savoirs ou de services (SEL, systèmes d'échange locaux). Loin de remplacer l'économie sociale, l'économie solidaire vient l'enrichir et l'élargir, en remettant au centre des préoccupations la transformation sociale et la recherche d'un impact direct sur les territoires. Comme l'a montré Jean-Louis Laville, les deux courants partagent des valeurs communes, mais se différencient par leurs formes d'action : plus gestionnaire pour l'économie sociale, plus militante et expérimentale pour l'économie solidaire. Ce glissement annonce aussi une professionnalisation croissante de structures nées de la société civile, appelées à se doter d'une gouvernance et d'outils de gestion adaptés pour survivre dans un environnement concurrentiel.

Dans les années 2000, face à l'ampleur croissante du secteur et à la diversité de ses formes, une volonté politique se fait jour pour structurer et reconnaître l'Économie Sociale et Solidaire comme un champ économique à part entière. Ce processus aboutit à la loi du 31 juillet 2014, qui définit légalement l'ESS comme un ensemble d'activités fondées sur l'utilité sociale, la gouvernance démocratique et la lucrativité limitée. Cette loi constitue un tournant : elle permet une meilleure visibilité du secteur, facilite l'accès au financement (fonds publics, financements européens, appels à projets), et renforce sa légitimité dans le débat public. Mais elle soulève aussi des tensions : en intégrant l'ESS dans le cadre normatif de l'économie classique, elle peut contribuer à normaliser des pratiques initialement alternatives, expérimentales et parfois contestataires.

### **I-B-3 Évolution du rôle de l'ESS : entre délégation, fragilité et remise en question**

Dans le contexte de diminution progressive de l'État-providence, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a vu son rôle profondément transformé. Matthieu Hély souligne que les missions d'intérêt général historiquement assumées par l'État ont été progressivement externalisées, notamment à travers les processus de décentralisation. Il écrit "les différents actes de décentralisation ont favorisé l'externalisation des politiques publiques aux opérateurs associatifs, dans un contexte d'accroissement de la dépense publique locale au sein de la dépense publique globale, une fraction significative des salariés de cette forme particulière « d'entreprise de l'ESS » exercent les missions du public dans les conditions du privé". Il évoque même la naissance d'une « quatrième fonction publique »<sup>19</sup>, assurée par les travailleurs de l'ESS, qui réalisent des missions publiques... dans des conditions privées. La montée en puissance des collectivités locales dans la dépense publique s'est traduite par une externalisation croissante des politiques sociales vers les structures associatives et coopératives. Ces dernières assurent aujourd'hui des fonctions centrales dans l'action sociale, l'éducation populaire, l'accompagnement des publics précaires ou encore la réinsertion professionnelle.

Mais cette délégation s'est faite sans transferts équivalents de moyens. Les structures de l'ESS, en particulier les associations, sont aujourd'hui confrontées à une baisse continue

<sup>19</sup> Hély, Matthieu. Genèse de "l'entreprise de l'ESS" et désaturation de l'intérêt général. *Informations sociales*, 2019. n° 199

des financements publics, couplée à une concurrence accrue pour accéder aux subventions. Comme l'indique Viviane Tchernonog<sup>20</sup>, la dépendance croissante à la commande publique et aux appels à projets pousse les structures à s'aligner sur des logiques gestionnaires, parfois au détriment de leur autonomie politique et de leurs valeurs fondatrices. Dans un contexte de crises multiples — sociales, sanitaires, écologiques — l'ESS est appelée à pallier les carences des services publics, notamment dans les domaines du logement, de la précarité alimentaire ou de l'accompagnement social. Mais cette mobilisation d'urgence empêche parfois l'ancrage d'un rôle transformatif sur le moyen ou long terme. Le risque est grand de voir l'ESS se réduire à une fonction de soupape du système, absorbée par des logiques d'ajustement néolibéral. À cette fragilisation financière s'ajoute une crise des ressources humaines : la baisse de l'engagement bénévole, notamment chez les jeunes générations, rend difficile le renouvellement des équipes. Ce double affaiblissement, financier et humain, affaiblit la capacité d'innovation et de médiation sociale de structures pourtant cruciales à l'échelle des territoires.

Ce constat remet au centre une interrogation essentielle : l'ESS doit-elle simplement corriger les défaillances du système, ou en proposer une véritable alternative ? Est-elle appelée à remplacer progressivement les services publics, ou à réinventer la solidarité sur des bases nouvelles, locales, autonomes, démocratiques ? Dans cette perspective, c'est bien la nature même de la solidarité qui est en jeu. Est-elle encore publique ? Est-elle communautaire ? Peut-elle être durablement assurée par des structures hybrides, à la fois engagées et précaires, comme celles de l'ESS ? Peut-on imaginer une solidarité désétablie, qui ne soit ni marchandisée, ni instrumentalisée, mais profondément émancipatrice ? L'Économie Sociale et Solidaire est-elle alors l'avenir de la solidarité, ou bien le cache-misère de son effondrement étatique ? Cette tension, au cœur de son évolution récente, ouvre vers une nouvelle réflexion sur ce que pourrait être une solidarité post-étatique, enracinée dans les communautés et les pratiques, sans renoncer à une ambition politique.

## **II - L'Économie Sociale et Solidaire comme dépassement de l'Etat Providence, perspectives théoriques pour une solidarité horizontale**

### **II-A Poser le débat sur l'Économie Sociale et Solidaire**

#### **II-A-1 Pour comprendre le champ du débat, on peut situer trois positions cardinales sur le rôle de l'Économie Sociale et Solidaire : pallier, accompagner ou transformer l'action solidaire de l'Etat.**

Cette proposition de cartographie idéologique n'est pas rigide ou exhaustive. Elle vise seulement à distinguer trois grands principes, vis à vis desquels nous en situerons un quatrième. Elle ne remplace pas non plus la classification d'André Gueslin par exemple, ses quatre courants doctrinaux ne recouvrant pas exactement les trois positions de notre débat - le

---

<sup>20</sup> Tchernonog, Viviane Le secteur associatif et son financement. 201. Informations sociales. n° 172

christianisme social allant de la palliation par la charité à la transformation, en Amérique du Sud notamment. La tentative de proposer une nouvelle classification répond plutôt aux besoin de notre débat, étant en question non l'Economie Sociale mais son rôle vis à vis de l'organisation de la solidarité par l'Etat : palliation, accompagnement ou transformation.

Dans une conception conservatrice ou libérale, l'entrepreneuriat social et la philanthropie peuvent être présentés comme une alternative privée à l'intervention de l'Etat. Certains partisans du "laissez-faire" économique revendiquent alors une forme de "laissez-nous-faire" pour la solidarité au motif que les entreprises seraient les plus à même d'organiser le social, leurs succès économiques ayant démontré leur capacité d'organisation. Historiquement, cette logique est incarnée par des figures comme Robert Owen, patron social à New Lanark au début du XIXe siècle, ou Jean-Baptiste Godin, fondateur du familistère de Guise. Ces patrons ont cherché à améliorer les conditions de vie de leurs ouvriers sans remettre en cause le fonctionnement du marché. Ce courant s'est ensuite largement développé aux Etats Unis avec la philanthropie, par exemple de la Fondation Bill Gates. En France, cette conception est aujourd'hui portée par le Mouvement Impact France, certaines patrons catholiques et notamment la chaîne des "Cafés Joyeux" qui affichent une volonté d'intégrer par l'emploi les personnes en situation de handicap. On peut schématiser cette approche de la palliation comme une valorisation des initiatives du privé, menées par des entrepreneurs sociaux résolument hostiles à l'Etat et favorables au marché.

Dans une deuxième conception, l'ESS est pensée comme l'espace d'expression d'une démocratie sociale, fondée sur une articulation rénovée entre un État-providence repensé et des acteurs économiques pluriels, incluant le marché. Cette approche puise ses racines dans le solidarisme de Léon Bourgeois, pour qui les mutuelles représentaient, sous la IIIe République, l'incarnation d'une responsabilité sociale assumée collectivement. Elle est réactivée dans les années 1980 par les tenants de la « Nouvelle gauche », autour de Michel Rocard, qui cherchent à conjuguer réforme de l'État social et adaptation à l'ouverture libérale. L'économie sociale y est alors perçue comme un levier d'innovation publique, un lieu d'expérimentation de nouvelles formes de citoyenneté économique. Aujourd'hui, cette vision s'inscrit dans le cadre théorique de l'économie plurielle, développé par Jean-Louis Laville dans le sillage de Karl Polanyi, qui invite à penser la cohabitation de trois principes économiques – marché, redistribution et réciprocité – comme fondement d'un ordre social démocratique. Ce paradigme de l'Economie Sociale et Solidaire comme accompagnement et renouvellement de l'Etat Providence est l'un des plus influents.

Enfin, une troisième conception défend une vision transformatrice de l'ESS. Elle voit dans l'économie sociale une expérimentation concrète du socialisme en même temps qu'un outil de formation des masses. Cette ligne s'enracine dans le socialisme utopique, les coopératives ouvrières du XIXe siècle, ou encore le mouvement autogestionnaire du XXe siècle. En 1894, les verriers de Carmaux créent la verrerie ouvrière d'Albi, avec le soutien de Jean Jaurès, qui voit dans la coopération un des leviers d'une future société socialiste. L'usine Lip, reprise par ses ouvriers dans les années 1970, incarne aussi cette logique. Aujourd'hui, des structures comme le Réseau Salariat perpétuent cette tradition. Elles ne pallient pas l'Etat Providence, mais elles ont vocation à le précéder, à montrer ce qu'un Etat pourrait faire après le triomphe du socialisme et à faire avancer la lutte. La solidarité est ici pensée comme une

prérogative de l'Etat amputée par le pouvoir de la bourgeoisie, en vue de ce réinvestissement du social par le public, ce sont alors aux militants de s'engager pour faire vivre la solidarité, avec l'idée que cette action est moteur du changement.

### **II-A-2 On peut redynamiser les débats sur le rôle de l'Economie Sociale, en empruntant une distance critique à l'égard des positions existantes grâce à un parcours théorique renouvelé, au programme : Stirner, Tolstoï et Landauer.**

Une première voie critique s'ouvre avec l'anarchisme individualiste de Max Stirner. Dans "L'Unique et sa propriété", Stirner propose une critique radicale de tous les alibis substitués par l'Esprit à l'égoïsme : la raison d'État, la morale, la propriété, l'humanité – qu'il désigne comme des "idées fixes", c'est-à-dire des créations de l'individu qu'il érige en absolu et qui finissent par l'aliéner. L'affirmation de l'égoïsme a alors une puissance émancipatrice, Stirner invite le "Moi", l' "Unique" à agir pour lui-même, dans son intérêt. Cet égoïsme n'est pas synonyme de mesquinerie car l'Unique n'a pas seulement des intérêts matériels, mais aussi intellectuels et relationnels, il a "intérêt à la personne d'autrui"21. De même Stirner propose une valorisation suffisamment riche de l'idée d'association pour ne pas être une inspiration pour l'Économie Sociale, il écrit "la différence entre l'Etat et l'association est suffisamment grande. Celui là est l'ennemi et le meurtrier de l'individualité, celle-ci en est la fille et la collaboratrice."22. La lecture de Stirner ouvre une piste originale pour penser l'Économie Sociale hors des cadres classiques comme l'affirmation d'une solidarité par intérêt existentiel, par souci de soi. Cette prise en compte de l'intérêt personnel n'est d'ailleurs pas tout à fait étrangère aux premières initiatives de mutuelles, dont l'un des leaders lyonnais, Pierre Charnier déclarait à ses compagnons "Réunissons-nous et instruisons-nous, formons un foyer de lumières, apprenons que nos intérêts et notre honneur nous commandent l'union. Si ce n'est pas par amour pour autrui, que ce soit au moins pour nos intérêts particulier (...) c'est pour nous-même que nous devons aimer les autres."23. Libérée des spectres de l'Etat et du capital, les esquisses stirnérienne de l'individu propriétaire de lui-même et de la libre association des égoïstes sont des images stimulantes pour penser des organisations de l'ESS qui fondent leur dépassement de l'Etat et du marché sur une valorisation de l'individu.

Face aux conceptions sociales-libérales de l'Économie Sociale et Solidaire comme outil de justice démocratique, la pensée de Léon Tolstoï propose un chemin plus intérieur qui valorise le rôle de la communauté. Dans "Le Royaume des cieux est en vous" Tolstoï développe une critique radicale de l'État, de la violence, et de toute forme d'autorité fondée sur la contrainte. Il refuse à la fois l'espoir de l'État social et la stratégie révolutionnaire. Ce qui importe n'est pas de prendre le pouvoir, mais de refuser d'y participer : "Tout État sait comment et avec quoi se défendre contre des révolutionnaires ; aussi ne craint-il pas ses ennemis extérieurs. Mais que peut-il faire contre les hommes qui [...] ne combattent pas l'État, mais simplement l'ignorent, peuvent s'en passer, et, par conséquent, refusent d'y

<sup>21</sup> Stirner, Max. L'Unique et sa Propriété. (Traduction par Henri Lavisnes de l'édition de 1844) Paris. La Table Ronde. 2019. page 354

<sup>22</sup> Frobert, Ludovic, et George Joseph Sheridan. « Le mutuellisme ». *Le Solitaire du ravin*, ENS Éditions, 2014.

participer ?”<sup>23</sup>. Dans cette recherche de vie éthique, et pour Tolstoï chrétienne, la communauté joue un rôle fondamentale, il écrit : “Chaque communauté est une petite île au milieu d’un océan de conditions de vie non chrétiennes”<sup>24</sup>. De même les structures sociales et solidaires pourraient avoir vocation à être des espaces où de résistance éthique aux logiques de pouvoir et de concurrence, la communauté devenant le lieu d’épanouissement de l’individu.

Contre les illusions d’un socialisme d’État ou d’un changement par l’insurrection violente, Gustav Landauer propose un autre chemin : faire advenir le socialisme ici et maintenant à travers la création de communautés, ancrées dans la terre, le travail, et la justice. Dans “L’Appel au Socialisme, Landauer défend que la révolution n’est ni une conquête du pouvoir, ni un grand soir, mais une expérience quotidienne de transformation des rapports humains, à travers des villages socialistes, des coopératives, des formes de vie collective qui rendent possible une autre société. Plutôt que d’attendre une transformation globale, il invite à se changer soi-même : “Nous ne pouvons pas attendre l’humanité [...]. Tout commence avec l’individu ; et tout dépend de l’individu”<sup>25</sup>. Et c’est en s’engageant que l’individu se change lui-même, il écrit “La liberté ne peut être créée, elle ne peut qu’être expérimentée” et “la révolution est inséparable de l’avènement d’une communauté fraternelle”<sup>26</sup>. Il s’agit de construire un monde parallèle, Landauer rappelle que la révolution est davantage une pratique qu’un objectif.

## II-B : On pourrait substituer à l’Etat Providence l’organisation d’une solidarité relationnelle.

### II-B-1 : Il est nécessaire de déconstruire le mythe de l’Etat Providence.

La solidarité de l’Etat Providence n’a rien de providentiel. L’expression « Etat-providence » contient une référence au religieux qu’il convient d’interroger. Par nature conditionnelle, la solidarité de l’Etat Providence est assez éloignée du secours universel et inconditionnel, c’est plutôt la toute puissance de l’autorité qui la prodigue qui est revendiquée. Davantage Léviathan que bon samaritain, l’Etat organise une solidarité fondée sur le contrôle et l’exclusion. La majorité des aides reposent sur une logique de contrepartie : l’accès aux droits sociaux est conditionné à des critères d’éligibilité, souvent nationaux et professionnels. Et les réformes de l’assurance chômage engagées récemment tendent à accroître cette tendance au contrôle. La conjoncture tend donc à accentuer cette logique d’exclusion mais il faut rappeler qu’elle correspond à la structure de l’Etat. Max Stirner insiste sur le fait que l’Etat ne s’adresse jamais aux individus eux-mêmes mais à l’image qu’il s’en fait, à la façon dont les individus lui apparaissent : comme des citoyens. Or, un grand nombre de personnes présentes sur le territoire administré par l’Etat ne bénéficient pas de la citoyenneté, leurs droits en sont considérablement réduits. La suppression de l’Aide

<sup>23</sup> Tolstoï, Léon. *Le Royaume des cieux est en vous*. (Traduction par inconnu de l’édition de 1894)

<sup>24</sup> Tolstoï, Léon. *Où est l’issue*. 1901.

<sup>25</sup> Landauer, Gustav. *L’Appel au Socialisme*. 1900

<sup>26</sup> Landauer, Gustav. *La Révolution*. (Traduction de l’allemand par inconnu de l’édition de 1911). Éditions Champ Libre, 1974.

Médicale d'Etat récemment débattue illustre cette conditionnalité : l'accès à la solidarité publique est refusé aux non-citoyens, pourtant souvent plus vulnérables. Non seulement la solidarité est ainsi indexée à la citoyenneté, elle-même définie par l'Etat, mais l'Etat se réserve le droit de suspendre temporairement les libertés et les protections, en France la Constitution française, via son article 16, permet d'instaurer un « état d'exception ». Le fantasme d'une solidarité étatique infaillible s'effondre alors devant la réalité de l'instrumentalisation politique du social.

L'Etat-providence n'est pas une invention ex nihilo de l'Etat. Il s'est construit sur la captation progressive des formes d'entraide ouvrières et mutualistes. Dès le Second Empire, Napoléon III favorise les sociétés de secours mutuel, mais sous contrôle étroit des notables, afin de détourner les classes populaires de la lutte salariale vers une protection sociale individualisée, sans remise en cause du capitalisme. Ce processus culmine avec la nationalisation de la Sécurité sociale, que Nicola Da Silva décrit comme une « caporalisation »<sup>27</sup> : une institution née de l'autogestion devient une variable d'ajustement budgétaire de l'Etat. Ce récit historique engage une critique contemporaine : la centralisation croissante des dispositifs sociaux (URSSAF, caisses nationales) se fait au détriment de leur dimension participative. L'évocation, comme dans les travaux de Matthieu Hély, d'une "désétatisation de l'intérêt général"<sup>28</sup> doivent être reçus non comme un rejet de la solidarité, mais comme une tragédie mais comme une opportunité de la reconquérir sur des bases d'autonomie et de responsabilité partagée.

Régulièrement présentée à tord comme un retrait regrettable de l'Etat, l'affaiblissement de l'Etat-providence peut être interprétée comme une concentration de l'Etat sur ses fonctions régaliennes. Il ne s'agit pas d'un effondrement du politique, mais d'une reconfiguration de ses priorités. La conditionnalité accrue des aides sociales, les contrôles renforcés sur les allocataires (RSA, Pôle emploi), ou encore la restriction des libertés en période de crise illustrent ce glissement vers un État-sélecteur, plus qu'un État-protecteur. La gauche républicaine, en appelant à un retour au compromis social d'après-guerre s'enferme dans une forme de nostalgie défaitiste. Plutôt que de revendiquer la solidarité on peut en conquérir les moyens.

## II-B-2 : L'Économie Sociale et Solidaire comme espace privilégié pour construire un nouveau régime de solidarité

A la place du modèle de l'Etat Providence et des droits dont l'existence dépend du bon vouloir de l'autorité, on peut fonder la légitimation de la solidarité sur des devoirs, comme le propose Simone Weil, "Une obligation ne serait-elle reconnue par personne, elle ne perd rien de la plénitude de son être. Un droit qui n'est reconnu par personne n'est pas grand'chose."<sup>29</sup>, ou Emmanuel Levinas avec la responsabilité que nous impose la vue du visage de l'autre. C'est dans cette obligation relationnelle qu'on peut rechercher la justification d'une solidarité horizontale et universelle, libérée du chantage étatique, une

<sup>27</sup> Lavocat, Laurène. La retraite autogérée par les travailleurs a existé. Reporterre. 2023

<sup>28</sup> Hély, Matthieu. Genèse de "l'entreprise de l'ESS" et désétatisation de l'intérêt général . Informations sociales, 2019. n° 199

<sup>29</sup> Weil, Simone. L'enracinement. 1949

solidarité exercée en conscience et responsabilité plutôt qu'effacée derrière le principe d'obéissance à l'État qui lui se chargerait de la solidarité.

Pascal Demurger, président de la MAIF et énarque qu'on ne peut soupçonner d'anarchisme déclarait : "La puissance du modèle mutualiste réside dans la communauté de destin qu'il crée. Cette notion de collectif et de solidarité était à l'origine de notre entreprise, en 1934, lorsque 156 professeurs ont créé la Mutuelle assurance automobile des instituteurs de France."<sup>30</sup>. Auteur de "L'Economie sociale et solidaire. Une utopie réaliste pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?" Robert Boyer explicite l'ouverture d'une compréhension alternative de l'ESS provoquée par la crise actuelle "La théorie des communs semble relancer les espoirs d'un régime alternatif, car elle entend dépasser le dualisme Marché/ État en explicitant la capacité d'auto-organisation des entités de la société civile.

Comme espace de l'association et du travail libre, l'Economie Sociale et Solidaire pourrait endosser le rôle d'ouvrir la voie à un dépassement pour établir un régime de solidarité fondée sur la capacité des collectifs à organiser leur vie sociale, économique et politique en dehors des logiques marchandes ou régaliennes.

## **II-C Emmaüs pourrait incarner une Economie Sociale et Solidaire orientée vers le dépassement des logiques de marché et de la solidarité étatique à condition de relever certains défis.**

### **II-C-1 Dans cette perspective de dépassement du système étatiste et capitaliste par l'Économie Sociale, l'exemple du mouvement Emmaüs fait figure d'Utopie concrète**

Le mouvement Emmaüs incarne depuis 1949 une forme d'utopie concrète, articulant engagement solidaire, autonomie organisationnelle et visée de changement social. Sa création en 1949 repose sur un renversement des logiques traditionnelles d'assistance, le premier compagnon étant un homme au bord du suicide et demandant de l'aide qui fut accueilli par cette formule « Viens m'aider à aider ». Ce renversement fonde une communauté d'entraide où les plus démunis retrouvent dignité par l'action solidaire. Structuré autour d'activités économiques autonomes, le mouvement se déploie ensuite à l'international, tout en développant des textes fondateurs (Manifeste de 1969, Engagements solidaires de 1999) qui ancrent sa mission dans une perspective de transformation sociale radicale.

Au cœur du projet Emmaüs se trouve le principe d'accueil inconditionnel : toute personne en détresse, sans distinction d'origine, de parcours ou de statut administratif, se voit offrir un toit, un repas et une place dans la communauté. Cette hospitalité sans préalable s'apparente à une solidarité providentielle autrement plus puissante que la protection conditionnée de l'État. Inspirée d'une vision chrétienne mais déployée dans un cadre laïque, cette pratique renoue avec la fraternité universelle et donne une place sociale aux exclus. Dans les faits, cet accueil a permis la reconstruction de milliers de parcours, souvent marqués par l'errance ou la dépendance. Les compagnons ne sont pas considérés comme des bénéficiaires mais comme des membres à part entière, pouvant participer à la vie collective.

<sup>30</sup> Cazeneuve, Nathan. Entretien avec Demurger, Pascal., et al. « L'économie sociale et solidaire : Un moyen de transformer l'investissement et les entreprises ? ». Germinal. 2023. N° 6

Emmaüs est ainsi un symbole du pouvoir de la communauté pour bâtir un nouveau régime de solidarité.

Un second pilier du modèle Emmaüs est la participation active des compagnons à l'activité économique autonome, historiquement la récupération, le recyclage et la revente d'objets d'occasion, mais aussi d'autres activités comme le maraîchage et la construction plus récemment. Ce travail, encadré par le statut OACAS qui reconnaît la spécificité de l'emploi à Emmaüs, permet à la fois de renforcer la confiance des personnes en elles mêmes, de vivre dignement et d'assurer l'autosuffisance financière des communautés. C'est là une rupture avec la logique d'assistance, les compagnons participant activement à la construction d'une alternative communautaire.

Au-delà de l'entraide ou de l'insertion, Emmaüs s'est peu à peu doté d'une vision globale. Le Manifeste universel de 1969 pose les fondations d'un engagement universel, puis les « Engagements solidaires » de 1999 formalisent la volonté de transformer les causes de la misère, et non seulement d'en panser les conséquences. Ce texte, fruit de deux années de débats et d'une adoption collégiale par Emmaüs International, définit Emmaüs comme acteur de lutte contre l'injustice globale, en lien avec les combats altermondialistes, écologistes et pour la justice migratoire. Les communautés Emmaüs peuvent alors être perçues comme des laboratoires de cette utopie pour expérimenter de nouvelles pratiques de solidarité. En ce sens, Emmaüs pourrait être un acteur clé d'un mouvement de dépassement de l'Etat et du marché. Timidement, cette vision semble envisagée dans le texte « Emmaüs, la fabrique d'un nouveau monde » en 2021, où le mouvement appelle clairement à une société plus juste, solidaire, hospitalière et écologique en revendiquant son rôle de contre-modèle au système actuel. A la condition de se projeter sans ambiguïté d'une logique de dépassement, le Mouvement Emmaüs peut être un outil idéal à investir pour proposer une Economie Sociale tournée vers le dépassement.

### **II-C-2 Il faut cependant rester lucide sur un certain nombre de défis pratiques à relever pour se conformer à l'exigence de radicalité**

La viabilité économique est un défi central pour les structures de l'Économie Sociale et Solidaire, d'autant plus aigu que leur objectif dépasse la simple rentabilité financière. Mais leur engagement social a un coût. En refusant d'utiliser des pesticides, la Ferme de Ker Madeleine d'Emmaüs Lespinassières accepte des rendements moindres, le chantier d'insertion d'Emmaüs Défi mobilise des moyens humains et pédagogiques importants pour accompagner des personnes éloignées de l'emploi, là où une entreprise classique sélectionnerait les profils les plus rentables. C'est précisément ce choix de faire autrement – plus lentement, plus équitablement, plus humainement – qui fragilise la pérennité économique. Cette tension se manifeste particulièrement lorsqu'une structure sociale entre en concurrence avec les acteurs du marché traditionnel. L'exemple du Label Emmaüs, plateforme solidaire de vente en ligne, est emblématique. Portée par des valeurs fortes, reposant sur la réinsertion, la seconde main, le réemploi, elle se confronte à des géants de la mode rapide ou des plateformes comme Vinted, qui bénéficient de logiques de maximisation, de flux mondialisés et d'un pouvoir de marché énorme. Les économies d'échelle leur permettent de proposer des services à bas coût et à grande échelle, contre lesquels les structures sociales peinent à rivaliser, sans céder sur leurs principes. Être économiquement

viable, c'est aussi éviter une dépendance excessive vis-à-vis des subventions publiques ou des partenariats privés. Si ces financements permettent de soutenir des actions sociales, ils peuvent aussi orienter les projets vers des logiques gestionnaires, ou diluer leur radicalité. De l'entrepreneuriat social, on peut certes retenir la volonté de bâtir des structures viables et innovantes, mais à condition que cette viabilité ne soit pas synonyme d'alignement sur les logiques du marché.

Un autre défi majeur auquel doit faire face l'Économie Sociale et Solidaire, si elle veut incarner une alternative crédible au duo État-marché et organiser la solidarité dans un modèle social autonome, est celui de l'indépendance, de l'autonomie stratégique et de la reconnaissance de son identité propre comme mouvement social à part entière. Pour ne pas rester une nébuleuse d'initiatives locales ou un simple réseau d'auxiliaires sociaux au service du système dominant, l'ESS doit affirmer une ambition politique et collective, capable de porter un projet de transformation cohérent, lisible et structuré. Cette tension entre ambition de rupture et inscription dans le système est ancienne. Elle traverse tout particulièrement l'histoire du mouvement Emmaüs, fondé sur l'activité des « chiffonniers », c'est-à-dire sur la récupération de ce que le marché rejette. Dès l'origine, la structure repose sur une contradiction féconde : tirer parti des logiques marchandes tout en les détournant au service d'une solidarité de rupture. Mais aujourd'hui, cette ambivalence se retourne parfois contre elle. La majorité des organisations de l'ESS, à commencer par les communautés Emmaüs, restent focalisées sur des réponses de proximité, souvent conçues en complément des dispositifs publics, plutôt que sur des dynamiques de refondation du modèle socio-économique. Ce déficit d'échelle – dû au morcellement des structures, à l'absence de stratégie partagée, et à une forte dépendance aux financements publics – limite leur capacité à peser dans les rapports de force politiques et économiques. Or, une ESS véritablement alternative ne peut se construire dans une position purement subsidiaire par rapport à l'État, ni comme simple palliatif aux défaillances du marché. Affirmer son autonomie suppose de dépasser une approche gestionnaire ou technicienne pour renouer avec une vision politique, assumant pleinement un rôle de contre-pouvoir. Cela implique de produire un discours unificateur, de revendiquer une identité propre face aux logiques dominantes, et de porter une stratégie d'essaimage, de mutualisation et de conflictualité. Faute de quoi, l'ESS risque de rester marginale, instrumentalisée ou vidée de sa portée émancipatrice. Face à ce risque de dilution, on peut mobiliser une exigence issue de la tradition sociale-libérale : celle d'une ESS comme espace à part entière, conscient de son rôle politique. Jean-François Draperi insiste ainsi sur la nécessité pour l'ESS de se concevoir comme un mouvement social mondial, et non comme un simple ensemble d'entreprises spécifiques. Il écrit : « Une économie sociale et solidaire est possible à la condition qu'elle se considère comme un mouvement social mondial réunissant des collectifs de personnes [...], qu'elle s'accorde sur un projet [...], et qu'elle possède un solide idéal de vie »<sup>31</sup>. Cette exigence d'un projet commun nous amène aussi à considérer un autre aspect : l'importance d'entretenir une culture militante.

Pour que des structures de l'Économie Sociale et Solidaire puissent véritablement contribuer à dépasser les logiques dominantes de la société, encore faut-il qu'elles ne reproduisent pas en leur sein les inégalités qu'elles prétendent combattre. L'exemple d'Emmaüs est, à ce titre, particulièrement instructif. Longtemps personnalité préférée des Français, porté au rang de figure quasi mystique et proposé à la canonisation, l'Abbé Pierre, fondateur du mouvement, est aujourd'hui accusé de violences sexuelles et d'abus de pouvoir.

---

<sup>31</sup> Draperi, Jean-François. L'économie sociale et solidaire, une réponse à la crise ? : Capitalisme, territoires et démocratie. Paris. Dunod. 2011.

Ces révélations soulignent le décalage tragique entre le récit d'une organisation née pour donner la parole aux sans-voix, et la réalité d'une culture de l'impunité, où la parole des victimes a été ignorée, voire étouffée. Plus largement, les pratiques de certaines communautés Emmaüs révèlent d'autres formes de dérives : enrichissement personnel de certains responsables, opacité dans la gouvernance, violations du droit du travail. Les grèves récentes dans les communautés du Nord de la France ont mis en lumière des logiques de domination et d'exploitation incompatibles avec l'idéal affiché d'émancipation. Parce qu'elles sont juridiquement à part, organisées autour de statuts dérogatoires, mais couvertes du vernis des bonnes intentions, certaines structures de l'ESS peuvent devenir des terrains propices à la reproduction – voire à l'aggravation – des rapports de pouvoir racistes, classistes ou sexistes. Face à cela, on peut revendiquer une exigence issue de la tradition socialiste : celle d'une vigilance critique permanente. Si elle ne suffit pas à transformer le monde, la théorie critique a vocation à interroger les pratiques concrètes qui prétendent le changer. Elle doit rester une boussole pour repérer les contradictions, rappeler les exigences éthiques, et dénoncer les compromissions derrière les discours d'engagement

## Conclusion

Pour conclure, nous pouvons rappeler les principaux apports de cette réflexion et apporter une réponse à la question posée en introduction : Face au retrait de l'État-providence, quel rôle pour les structures de l'Économie Sociale et Solidaire, comme Emmaüs, dans l'organisation de la solidarité ? Nous avons tâché de montrer, dans une première partie, comment et pourquoi cette question se pose aujourd'hui, en retracant l'origine de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'État-providence, ainsi que l'évolution conjointe de ces deux modèles qui a conduit à la situation actuelle. Une fois ce contexte posé, il est apparu qu'un vrai débat s'ouvre quant à leur avenir respectif. Dans le début de la deuxième partie, nous avons proposé une cartographie théorique des principales conceptions du rôle de l'ESS, et défendu l'idée d'un dépassement possible de l'État-providence, nourri par une réflexion théorique exigeante. Enfin, nous nous sommes interrogés sur la possibilité pour Emmaüs d'incarner ce rôle à condition de relever des défis importants. Nous pouvons ainsi répondre que, face au retrait de l'État-providence, les structures de l'Économie Sociale et Solidaire se trouvent placées certes dans une situation difficile mais aussi devant une opportunité historique majeure : ouvrir la voie à un nouveau régime de solidarité. Le retrait progressif de l'État-providence doit être compris non comme une catastrophe, mais comme un moment de vérité. Il constitue l'occasion de sortir d'une forme d'infantilisme et de prendre la responsabilité collective de l'organisation de la solidarité. De par la grande diversité des structures et des approches que nous avons mises en évidence, il est évident que toutes ne suivront pas une telle orientation, et que pour certaines, cette possibilité ne sera même pas envisagée. Cependant cette note de synthèse permet de mettre en évidence la nécessité d'une réflexion quant au rôle de l'Économie Sociale et d'ouvrir des perspectives pour un engagement plus conscient.

Personnellement, elle m'a permis d'approfondir les fondements historiques et philosophiques d'un domaine dans lequel je souhaite m'engager et de poser la base d'une

recherche critique sur le sujet. Cette note de synthèse est ainsi un point d'étape, à partir duquel j'aimerais approfondir mes connaissances et renouveler mes interrogations aussi bien par la recherche que par l'engagement de terrain.

Un dernier enjeu, que je n'ai que peu développé dans cette note, mais qui détermine la prise en compte des enjeux évoqués dans cette note. Il s'agit de la question du renouvellement générationnel qui va avec celle du renouvellement des idées. Emmaüs est aujourd'hui une structure vieillissante dont l'immense majorité des bénévoles retraitée : soit le mouvement continuera à décliner lentement, faute d'avoir su se réinventer, soit une nouvelle génération l'investira en y apportant de nouvelles pratiques et, je l'espère, une conception plus exigeante du rôle de l'Économie Sociale. Au delà du Parcours Civique je poursuis donc mon engagement à Emmaüs en mettant à profit le temps libre de mon année d'échange pour développer un site internet destiné à rassembler les bénévoles (viensmaider.org) et préparer la tenue d'un camp Emmaüs Jeunes cet été.

## Bibliographie

### Ouvrages

#### Général

- Castel, Robert. Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat. Paris. Fayard. 1995.
- Durkheim, Emile. De la division du travail social. 1893.
- Engels, Friedrich. La situation de la classe laborieuse en Angleterre. 1845
- Lavocat, Laurène. La retraite autogérée par les travailleurs a existé. Reporterre. 2023
- Montesquieu. *L'esprit des lois*. Genève, Barillot et Fils. 1748
- Rawls, John. Théorie de la justice. 1971
- Weber, Max. L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. 1905.

#### Littérature anarchiste

- Kropotkine, Pierre. *L'Entraide, un facteur de l'évolution*. (Traduction par Louise Guieysse-Bréal de l'édition de 1904). Paris. Hachette. 1906.
- Landauer, Gustav. L'Appel au Socialisme. 1900
- Landauer, Gustav. *La Révolution*. (Traduction de l'allemand par inconnu de l'édition de 1911). Éditions Champ Libre, 1974.
- Stirner, Max. *L'Unique et sa Propriété*. (Traduction par Henri Lavisgnes de l'édition de 1844) Paris. La Table Ronde. 2019.
- Tolstoï, Léon. *Le Royaume des cieux est en vous*. (Traduction par inconnu de l'édition de 1894)
- Tolstoï, Léon. Où est l'issue. 1901.

#### sur l'Économie Sociale et Solidaire

- Brodiez-Dolino, Axelle. *Emmaüs et l'abbé Pierre*. Paris. Presses de Sciences Po. 2009.
- Demoustier, Danielle. L'économie sociale et solidaire s'associer pour entreprendre autrement. Paris. La Découverte. 2003.
- Demoustier, Danièle. Draperi, Jean-François. Lambert- Hamon, Manon.
- Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2023. Lyon. Juris Editions : Dalloz. 2023.
- Draperi, Jean-François. L'économie sociale et solidaire, une réponse à la crise ? : Capitalisme, territoires et démocratie. Paris. Dunod. 2011.
- Duverger, Timothée. Chaïbi, Olivier. Toucas, Patricia. (Re)penser l'histoire de l'ESS. Approches de l'historiographie. Nancy. L'Arbre bleu. 2024.
- Duverger, Timothée. Dorival, Camille. Sibille, Hugues. Regards d'économistes sur l'économie sociale et solidaire. Lormont. Le Bord de l'Eau. 2023.
- Duverger, Timothée. L'économie sociale et solidaire. Paris. La découverte, collection « Repères ». 2023.
- Duverger, Timothée. Itçaina, Xabier. Lafore, Robert. L'économie sociale et solidaire. Institutionnalisations, trajectoires, territoires. Lormont. Le Bord de l'Eau. 2020.
- Duverger, Timothée. Esquisse d'une histoire démocratique de l'économie sociale et solidaire en France. RECMA, 351(1), 31-44. 2019.
- Ewald, François. L'État-providence. Paris. Grasset. 1986
- Flahaut, Erika. Noguès, Henry. Schieb-Bienfait, Nathalie. L'économie sociale et solidaire. Nouvelles pratiques et dynamiques territoriales. Rennes. Presses Universitaires de Rennes. 2011.

- Gide, Charles. La solidarité : cours au Collège de France, 1927-1928 / Charles Gide. Paris. Presses universitaires de France. 1932
- Gueslin, André. L'invention de l'économie sociale. Le xix<sup>e</sup> siècle français. Paris. Economica. 1987
- Holyoake, George-Jacob. Histoire des équitables pionniers de Rochdale. Paris. Éditions du commun. 2017.
- Lequin, Yves. Les Ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914) - Volume 2. Lyon. Presses universitaires de Lyon. 1977
- Rude, Fernand. Le mouvement ouvrier à Lyon de 1827 à 1832. Paris. J. Loviton & Cie, 1944

### **sur l'Etat Providence**

- Piketty, Thomas. *Capital et idéologie, tome 1 (1789-1914) et tome 2 (1914-2014)*. Paris Seuil. 2019 et 2020.
- Rosanvallon, Pierre. La Crise de l'État-providence. Paris. Le Seuil. 1981.
- Rosanvallon, Pierre. La Nouvelle Question sociale. Repenser l'État-providence. Paris. Seuil. 1995.

## **Articles de revue**

### **sur l'Économie Sociale et Solidaire**

- Cazeneuve, Nathan. Entretien avec Demurger, Pascal., et al. « L'économie sociale et solidaire : Un moyen de transformer l'investissement et les entreprises ? ». Germinal. 2023. N° 6
- Cuvillier, Armand. UNE DES PREMIÈRES COOPÉRATIVES DE PRODUCTION : l'ASSOCIATION BUCHÉZIENNE DES "BIJOUTIERS EN DORÉ" 1834-1873. Revue d'histoire économique et sociale. 1932. Vol. 20.
- Frobert, Ludovic, et George Joseph Sheridan. « Le mutuellisme ». Le Solitaire du ravin, ENS Éditions, 2014.
- Hély, Matthieu. Genèse de "l'entreprise de l'ESS" et désétablisement de l'intérêt général . Informations sociales, 2019. n° 199
- Lamarche, Thomas. Metereau, Renaud. Entretien avec Boyer, Robert. La possibilité d'un régime socioéconomique dominé par l'ESS ? RECMA. 2023. n°367
- Rodet, Diane. L'économie sociale et solidaire : une réalité composite issue d'histoires plurielles. Informations sociales. 2019. n°199
- Tchernonog, Viviane Le secteur associatif et son financement. 201. Informations sociales. n° 172

## **Articles de presse**

### **sur l'Économie Sociale et Solidaire**

- Normand, Grégoire. « Budget : l'économie sociale et solidaire en alerte, 400.000 emplois menacés ». La Tribune. 17 avril 2025.